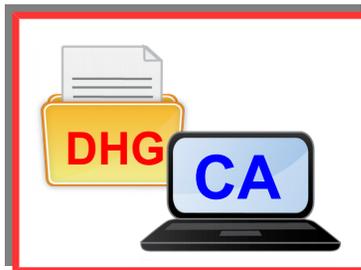


STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Agir au Conseil d'Administration - Préparer la rentrée 2018

Modalités d'inscription : demande d'autorisation d'absence à transmettre avant le 22 décembre 2017.



Jeudi 1^{er} février 2018 de 9h30 à 16h30

Lycée Le Corbusier
88 Rue de Villiers
78 300 Poissy

→ Pour y accéder :

Gare de Poissy, ligne J, à 15 minutes à pied.

Je veux m'inscrire :
FLASHER CE QR-Code !



Contacter le SNES-78 pour plus de détails : 01 30 51 79 57

Ou : snes78@versailles.snes.edu

CONTENU DU STAGE :

- **Préparation de rentrée 2018 et Dotations Horaires** : Comment la DSDEN attribue-t-elle les dotations aux établissements ? Quels sont les critères de répartition des moyens ? Quel vote émettre ? Quelle stratégie adopter si la dotation est insuffisante ? Comment éviter les suppressions de postes ? Comment impliquer les parents, s'adresser à la DSDEN ?
- **Collège 2016, Réforme du lycée** : Quel impact sur le calcul des dotations ? Sur les ouvertures et fermetures d'option ?
- **Autonomie de l'établissement** : quelle est la place du CA face au conseil pédagogique ? Comment préparer le projet d'établissement ? Contrat d'objectifs, expérimentations : quels dangers ?

A noter également :

Jeudi 12 avril 2018, stage :

« **Néo Management Public** »

(Lycée Bascan, Rambouillet)

Faire face aux techniques de néo management public dans les établissements.

Stages syndicaux : un droit pour tous !



Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an. Ces stages donnent droit à autorisation d'absence.

Comment s'inscrire ?

1 - au moins un mois avant la date du stage, déposez à votre chef d'établissement la **demande d'autorisation d'absence** adressée au Recteur. Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.
2 - prévenir, sans tarder, le SNES 78 de votre participation. (*nous retourner le coupon ci dessous ou remplir le formulaire en ligne sur notre site www.versailles.snes.edu*)

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE. *A reproduire et à remettre au chef d'établissement au plus tard le vendredi 22 décembre*

NOM, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

*Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
S/C de M: (1)*

*Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art 3 4, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (si vous êtes titulaire) (2), de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non- titulaires de l'État (si vous êtes non titulaire) (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **jeudi 1 février 2018** pour participer à un stage de formation syndicale.*

*Ce stage se déroulera au **Lycée Le Corbusier, à Poissy**. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).*

Date et Signature.

(1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)

(2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation

✂

à retourner à : **SNES Yvelines** – 24 rue Jean Jaurès – 78190 Trappes
ou par mail à snest78@versailles.snes.edu

NOM et Prénom :

Établissement et commune :

Adresse et Téléphone personnels :

/ / / / / / / / / / / / / / / /

e-mail / _____ @ _____ /

Je participerai au stage « **Santé au travail** » du **jeudi 1 février 2018** au **Lycée Le Corbusier à Poissy**.

Je déjeunerai sur place (prévoir environ 6€ si vous n'êtes pas adhérent du SNES. Le repas est offert à nos adhérents.)